



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Garde des enfants

Question écrite n° 293

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur la situation des puericultrices directrices de crèche. En effet, ces dernières sont toujours classées en catégorie B de la fonction publique alors qu'après le bac il leur est nécessaire de valider quatre années d'études et d'exercer cinq ans. En conséquence, il lui demande si l'intégration de ces fonctionnaires en catégorie A serait susceptible de se faire rapidement.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des puericultrices et directrices de crèche fait actuellement l'objet d'une étude particulièrement approfondie dans la perspective de l'élaboration des cadres d'emplois de la filière médico-sociale. L'intégration de ces fonctionnaires dans les cadres d'emplois sera l'occasion d'une réflexion sur les modalités qui régissent actuellement leur recrutement et leur déroulement de carrière. Il n'apparaît cependant pas possible, en l'état actuel des travaux qui sont entrepris, de définir avec précision le sens et l'ampleur de l'évolution du statut de ces agents.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 293

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2141